Recherches ultimes Recherches sublimes

2022

Table des matières

La propriété comme liberté ? 5
CC-BY 2024 6

La propriété comme liberté ?

Histoire Tiers lieu et maîtrise du foncier / histoire des squats » **à compléter TO DO**

Le souhait d'autonomie en terme de locaux fait partie intégrale du projet Flux depuis son origine. L'attention importante portée à cela s'explique entre autre avec des expériences négatives de certain·es fondateur·ices dans leurs engagements associatifs et militants : à une époque (2014 - 2020), la collectivité locale a notamment refusé de mettre à disposition des espaces pour des ateliers d'autodéfense féministe. Les conditions de travail et d'accueil ainsi que la capacité d'agir d'associations militantes peuvent donc être fortement impactées par les aléas de la politique locale. Aujourd'hui, à Flux, ce sont les instances de décision, et donc les adhérents qui décident qui est accueillit, à qui nous louons des salles, quelles évènements culturelles ou militants nous avons envie d'organiser, d'accueillir ou de soutenir. C'est une grande liberté d'autant plus précieuse dans un monde de plus en plus hostile aux valeurs que nous défendons.

Nous avons aussi pu observé dans les dernières années qu'avec la hausse des loyers sur le territoire, beaucoup de projets locaux sans foncier ont dû partir de Quimper ou alors carrément arrêter leur activité. Accéder à la propriété en tant que association, cela signifie pour nous améliorer nos conditions de travail en ayant accès à des espaces dans le centre ville (beaucoup trop cher en location) et maîtriser les charges que nous coûte l'accès à ces espaces : les loyers augmentent sans cesse - par contre nous savons exactement combien d'argent nous devons à la banque pour rembourser notre prêt.
Cette visibilité est très précieuse et permet une pérennité des actions et de la gestion financière globale de notre projet.

Cependant, la propriété foncière amène également avec elle des défis. Flux n'est pas hébergé à titre gratuit comme beaucoup de Tiers Lieu : nous avons créé une SCI et fait un prêt immobilier pour pouvoir acheter notre lieu (voir chapitre Modèle juridique). FLUX doit donc rembourser un prêt tout les mois - cela va avec une grande charge mentale et un modèle financier et économique en fonction (voir les chapitres en fonction).
Cette charge mentale ne consiste pas seulement dans le fait de d'avoir une charge financière tous les mois, mais aussi dans le fait de devoir expliquer notre modèle économique. Après trois ans d'ouverture du lieu, nous constatons que c'est surtout la location de salles qui fait débat dans certains milieu. Elle fait partie de notre modèle économique, au charges bancaires s'ajoutent le chauffage, Internet et d'autres frais. Mais la non-gratuité peut rendre difficile l'accès à nos salles pour certains collectifs ou associations qui n'ont pas de ressources financières, même si les prix sont très bas comparés au reste des propositions sur le territoire.

Défis : Charge mentale, location d'une partie de nos salles, non gratuité des salles/place.

CC-BY 2024